

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

## COMMUNE DE PETITE-FORÊT

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du cinq octobre deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**SÉANCE : le 11 octobre 2022**

**Délibération n° : 22-10-04**

**9.1 Autres domaines de compétences  
des communes**

**Objet: Convention de concours de mise  
à disposition entre la commune de  
Petite-Forêt et le Centre Communal  
d'Action Sociale**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Christine LEONET - Ali FARHI - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Élisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Léa DEQUAYE - Dominique CORREA - Dorothee MARTIN - Dominique DAUCHY- Tiphanie OTLET

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Rachid LAMRI a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT  
Arlette VANDEPOEL a donné pouvoir à Robert VANOVERSCHELDE  
Gérard QUINET a donné pouvoir à Didier DEMAREST  
Claudine HERLIN a donné pouvoir à Christian DURIEUX

**ÉTAIENT ABSENTS**

Claudine GENARD  
Isabelle DUFRENNE  
Grégory SPYCHALA

**VU** le Code général des collectivités territoriales

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de formaliser les modalités de mise à disposition de moyens humains, matériels et bâtimentaires de la commune de Petite-Forêt vers le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

**CONSIDÉRANT** que les modalités ont été inscrites dans le cadre d'une convention de concours et de mise à disposition telle que proposée ci-joint,

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :***

**Article 1<sup>er</sup> :** les termes de la convention de concours et de mise à disposition entre la commune de Petite-Forêt et le Centre Communal d'Action Sociale,

**Article 2 :** d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que ses annexes et tout document y afférent.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour : 24


Vote Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire  
  
Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite-Forêt  
Secrétariat Général

Mairie de Petite-Forêt  
Secrétariat Général  
Acte mis en ligne le : **20 OCT. 2022**  
Acte transmis au contrôle de légalité le : **19 OCT. 2022**  
Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Le Maire  
  
Sandrine GOMBERT